



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 01_2026_09

L'An deux mil vingt-six, le 16 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 11/02/2026

DATE D’AFFICHAGE : 11/02/2026

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTE ROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Jérôme ARMAND, Mme Aurélie ADAM.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à Mme Aurélie ADAM.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI, M. Louis BREC.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : AUTORISATION DONNE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION D'ASSISTANCE POUR LA MISE EN RECOUVREMENT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal DEL CM 06_2023_61 instaurant la TLPE et fixant ses modalités sur le territoire communal ;

CONSIDERANT la proposition de convention d'assistance de la société GOPUB CONSEIL ;

CONSIDERANT que la collectivité a mis en place la TLPE et qu'il convient de procéder chaque année à son recouvrement ;

CONSIDERANT que cette convention porte sur une durée de 3 années soit 2026-2028 ;

CONSIDERANT la commission municipale en date du 9 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'assistance pour la mise en recouvrement de la TLPE de la société GOPUB CONSEIL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 16/02/2026*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

